



# CTM du 02/07/19

## Arrivée de l'APORTT !

### APORTT

**POLICE NATIONALE**



Arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail

Le mardi 2 juillet 2019, à l'occasion du comité technique ministériel, la parité syndicale a été amenée à se prononcer sur l'APORTT\*.

A l'issue du comité, l'APORTT\* a été validé en remplacement de l'IGOT\*, et sera annexé au RGEPN\*.

*APORTT : Arrêté portant sur l'organisation du Temps de Travail  
IGOT : instruction relative à l'Organisation du temps de Travail  
RGEPN : Règlement Général d'Emploi de la Police Nationale*

**Alternative Police - Cfdt s'abstient sur l'APORTT mais ne vote pas pour autant pour !**

**La Cfdt fait preuve de la plus grande prudence quant à la mise en pratique de l'APORTT et reste vigilant quant à l'expérimentation du cycle 12h08 qui aura lieu de septembre à décembre 2019 dans 60 sites pilotes.**



### Alternative Police explique son vote !



- De nombreuses revendications portées par la Cfdt ont été prises en compte dans l'APORTT.
- Avancées significatives pour les policiers : reconnaissance du travail de nuit, restitution horaires, Heures supplémentaires, coefficients multiplicateurs pour compenser le dépassement du temps de travail.
- Les astreintes police feront l'objet d'un alignement indemnitaire par rapport au Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur passant de près de 121€ à près de 150€.



- Aucun engagement officiel de la mise en œuvre de mesures sociales d'accompagnement dans l'éventualité où le cycle 12h08 serait généralisé en 2020 après l'expérimentation. (C.f tract CTM du 02/07/2019 cycle binaire, oui mais sous conditions !)
- Refus de l'administration de créer des astreintes diurnes sur les créneaux 6-8h, 12-14h et 17-19h
- La persistance de flous juridiques quant à l'application de certaines dispositions du texte



**Notre priorité :  
Défendre vos intérêts  
Notre devoir :  
Vous informer**

